Règlement de zonage VS-R-2012-3 Zone 5692

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Division permis, programmes et inspections

Grille des usages et des normes

F-94-5692

1- CLASSES D'USAGES PERMISES	# Dispositions	Code d'usages																					
Agricole - cultures et foresterie.	505		A1																				
Élevages.				A2																			
Habitation de villégiature.					H10																		

Parcs, terrains de jeux et espaces naturels.							p1a																

2- USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	**# Dispositions**																						
Industrie de produits de scierie et d'ateliers de rabotage		2713				★																	
Centre équestre		1000005						★															

3- USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU
4- STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL
5- NORMES DE LOTISSEMENT
5-1- TERRAIN
6- NORMES DE ZONAGE
6-1 - MARGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL
6-2 - DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL
6-3 - RAPPORTS DU BÂTIMENT PRINCIPAL
7- AUTRES RÈGLEMENTS APPLICABLES
8- ARTICLES APPLICABLES

9- NORMES SPÉCIFIQUES	# Dispositions
Les mesures de protection en bordure d'un cours d'eau du chapitre 14 du règlement de zonage s'appliquent.	

10- DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	
505	La production forestière réalisée en conformité au règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public.
506	En conformité à la politique sur le développement de la villégiature sur les terres publiques.

11- NOTES (ARTICLES)
12- AVIS DE MOTION

13- AMENDEMENTS		
Numéro de règlement	**Numéro de dossier**	**Entrée en vigueur**
VS-RU-2015-15	ARS-455	2015-02-19